



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE,
Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, M.
Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-
Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT,
Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY,
M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M.
Ako HAMD AOUI, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Jean BORDAT, M.
Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :
Mme Frédérique DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMD AOUI

Référence
19.09.12.143

Commission
Aménagement de la Ville

Objet
Bilan annuel du
programme « Action Cœur
de Ville »

Secrétaire de séance
Catherine DEMORTIER

Rapporteur
Jacques PÉCHINOT

Conseillers-ères absents-es non représentés :
M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118) ; Mme Françoise
BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM
19.09.12.121-141-142) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-
130) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121) ; M. Stéphane
CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135) ; M. Jean BORDAT (DCM
19.09.12.121) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121) ; Mme Annie
MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX
(DCM 19.09.12.124-125-126) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-
129) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131) ; M. Mathieu
BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM
19.09.12.141-142) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 19.09.12.141-142-
143)

La ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont conjointement signé le 21 juin 2018 une convention-cadre « Action Cœur de Ville » dont l'objectif est de créer des conditions efficaces du renouveau et du développement des « villes moyennes » en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la rénovation et de l'attractivité des centres-villes.

Il est rappelé que les projets doivent aborder les cinq thématiques suivantes :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Un périmètre d'étude a été déterminé ; il s'agit du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Et cinq secteurs d'intervention prioritaire ont été délimités, à savoir :

1. Le site inscrit,
2. Le quartier de la Gare,
3. Le quartier de la rive gauche,
4. Le foyer Saint-Jean,
5. A Authume : l'entrée de l'autoroute A36.

Par arrêté préfectoral n° 2019-07-09001 du 15 juillet 2019, la convention-cadre « Action Cœur de Ville » a été homologuée en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'avenant à la convention-cadre initiale, en cours de signature, entérinera cette ORT.

Il est prévu qu'un bilan annuel des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières soit présenté aux instances délibérantes signataires de la convention.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du bilan annuel du programme « Action Cœur de Ville » ci-annexé.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
Préfecture du Jura
DDT du Jura

*Fait à Dole, le 9 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX

